

Considérant que la ville n'a aucune ressource immédiate pour l'exécution de ces travaux.

Considérant que dans ces conditions il serait injuste qu'elle subisse plus longtemps la perte qu'elle éprouve en distribuant des eaux à un prix en dessous du prix coûtant; ce qui lui occasionne une perte annuelle de 72,000 fr.

Vu cet état fâcheux de pénurie et l'urgence de faire les travaux ci-dessus indiqués, dans un bref délai. Nous croyons qu'il est de notre devoir de vous proposer une mesure, dont l'exécution rendrait la ville indemne; Cette mesure consiste à faire payer l'eau de la distribution, à chaque partie prenante, au prix que cette eau coûte à la ville.

Connaissant le caractère élevé des industriels de Roubaix et leur désintéressement dans toutes les questions qui ont pour but d'embellir et d'assainir notre chère cité, j'ose affirmer, sans crainte d'être démenti, qu'ils s'empresseront tous d'approuver cette mesure, dont l'urgence et la justice leur sont démontrées; ils acquerront par là un nouveau titre à la reconnaissance de leurs concitoyens.

Je vous propose donc, Messieurs, de nommer une commission de cinq membres chargée d'examiner, avec nous, l'urgence de changer le tarif actuel du prix des eaux, qui impose à la ville une perte annuelle de 72,000 fr. et de le remplacer par un tarif différentiel qui mette la ville à l'abri de toute perte.

ERNOULT-BAYART.

CHRONIQUE LOCALE & DÉPARTEMENTALE

C'est à tort que plusieurs journaux prétendent que les opérations révisionnaires du contingent de 1866 commencent plus tôt que de coutume cette année; elles auront lieu, dans tous les départements de l'Empire, à partir du 25 avril courant, pour se terminer, selon le nombre des cantons, plus ou moins avant dans la première quinzaine de mai.

D'après les cadres régionaux transmis au ministère de la guerre, la proportion entre le contingent de 100,000 hommes et le nombre total des jeunes gens inscrits sur les listes de tirage (326,564) est de 30.62 sur 100.

Le délai pour le versement de la prestation d'exonération expire le 16 juin. La somme n'est pas encore déterminée officiellement; on pense qu'elle sera, comme l'an dernier, de 2,300 fr.

Le chiffre des jeunes soldats qui pourront être laissés dans leurs foyers comme soutiens de famille reste fixé à 2 pour 100.

Il n'est pas inutile d'ajouter, dans l'intérêt des conscrits et de leurs familles, que les bruits de guerre en circulation ne touchant ni directement ni indirectement la France, rien n'autorise les prétentions exceptionnelles de certaines compagnies d'exonération. Après comme avant le tirage, le rachat de 2,300 fr. est un taux normal.

Par décret du 4 avril sont nommés : Conseiller à la cour impériale de Douai, M. Deshayes de Marçay, président du tribunal d'Avesnes, en remplacement de M. Lenglet, admis à faire valoir ses droits à la retraite et nommé conseiller honoraire. — Président du tribunal d'Avesnes, M. Hanneoy, juge au même siège. — Juge au tribunal d'Avesnes, M. Clément, juge de paix du canton de Beaumetz-les Loges, licencié en droit. — Conseiller à la cour impériale de Douai, M. Jorrel, ancien magistrat, en remplacement de M. Guillaume Lenglet, décédé.

Par décision ministérielle, les trésoriers-payeurs généraux sont autorisés à se charger à l'avenir des achats et des ventes au comptant de toutes les valeurs françaises cotées à la Bourse. Ils continuent également la négociation des lettres de gages et obligations émises par le Crédit foncier.

SOCIÉTÉ DES AMIS DES ARTS.

2^e liste de souscription :

- La Ville de Roubaix 50 actions de 20 fr.
MM. Ernoul-Bayart, 2 actions de 20 fr., 4 de 10.
Julien Lagache, 2 actions de 20 fr.
C. Descat, 4 actions de 20 fr., 2 de 10.
Renaux-Lemierre, 2 actions de 20 fr.
Brun-Lavainne, 1 action de 20 fr.
P. Cateau, 5 actions de 20 fr.
Gustave Watinne, 2 actions de 20 fr.
L. Watinne-Hovelacque, 2 actions de 20 fr.
Alexandre Delaoutre, 1 action de 20 fr.
Léopold Florin, 1 action de 20 fr., 2 de 10.
Jules Pollet, 1 action de 20 fr.
Henri Dervaux, 1 action de 20 fr.
Ch. Daudet, 1 action de 20 fr.
Léon Niel, 1 action de 20 fr.
Eloy-Duvillier, 1 action de 20 fr.
Lecroq-Mulliez, 1 action de 20 fr.
1^{re} liste publiée, 32 actions de 20 fr., 9 de 10.

Les habitants de la Grande-rue se plaignent de la grande quantité d'étagères qui y sont installés en vertu d'un droit que nous ne trouvons inscrit nulle part.

Les considérations qui peuvent être invoquées ressortent sans doute de l'encombrement des trois places désignées pour le champ de foire, et cependant la Grande-rue étant située entre les deux places principales de la ville, il y a nécessité d'assurer sur ce point important une circulation qui n'offre pas de danger.

Nous le répétons, les plaintes sont unanimes et on ne saurait le contester. Si, comme on nous l'assure, certaines places ont été données dans la Grande-rue par des agents de police, pourquoi ces agents n'ont-ils pas veillé à l'exécution de leurs ordres? Nous n'aurions pas vu des étagères enlever pour ainsi dire d'assaut le terrain dont ils entendent disposer.

La Commission de la société des chefs de famille rappela à tous ses souscripteurs et invités que le second bal sera donné le dimanche 8 avril à 7 heures et demie.

A cause de la foire, et pour éviter tout encombrement ou accident, les voitures devront se présenter à l'entrée comme à la sortie, par la rue Neuve où elles arriveront par les rues des Fabricants et de l'Union; après avoir descendu ou pris les personnes, elles suivront au pas jusque la rue St-Georges ou la rue Nain.

Quand les nouveaux tarifs de voyageurs seront mis en vigueur, le chemin de fer de l'Etat belge sera incontestablement, de tous les chemins de fer de l'Europe, celui où l'on voyagera au meilleur marché.

En effet, le plus long voyage que l'on puisse faire en Belgique, en chemin de fer, est le parcours d'Ostende à Herbestal; la longueur est de 51 lieues. Ce voyage ne coûtera que 7 fr. 60 c. en 1^{re} classe et 3 fr. 80 c. en 3^e classe. — 3 fr. 80 c. pour traverser la Belgique dans sa plus grande longueur.

Nous recevons aujourd'hui la note suivante que nous nous empressons de publier :

« La messe solennelle de Mozart a été exécutée le jour de Pâques à la paroisse Notre-Dame avec beaucoup d'ensemble et de justesse, les nuances surtout ont été bien observées. M. Louis Desrousseaux, l'excellent ténor, a chanté *L'Incrarnatus* est avec expression et méthode.

M. Louis Dupire nous a fait entendre une voix sympathique dans le *Benedictus* qu'il a bien dit.

Nous félicitons sincèrement Messieurs les membres de la société religieuse de Notre-Dame de leur parfaite exécution de cette grande et belle musique de Mozart. »

M. le Directeur des postes du département nous adresse la note suivante :

« Le public est prévenu que les expéditions des paquebots-postes français de St-Nazaire pour Colon-Aspinwall, qui ont eu lieu jusqu'ici le 6 de chaque mois, seront reportées dès le mois courant au 8, sans que l'arrivée à destination des correspondances doive d'ailleurs en être moins hâtée, attendu que la différence du nouvel itinéraire à l'ancien se trouvera compensée par une augmentation de vitesse.

» Le directeur des postes au département du Nord,

CHAPUIS.

On a retiré ce matin du canal, près le pont de l'Union, le cadavre d'une femme, âgée d'environ 40 ans, et paraissant appartenir à la classe ouvrière.

Le tribunal correctionnel de Lille a vidé son délibéré dans l'affaire Lévy et Détrez. Il a condamné M. Simon Lévy à deux mois d'emprisonnement pour banqueroute simple et a acquitté M. Léon Détrez.

Pour toute la Chronique locale : J. Reboux.

THÉÂTRE

Jeudi dernier, pour la clôture de la troupe de comédie :

La consigne est de ronfler, comédie nouvelle mêlée de chant. Cette pièce a généralement fait plaisir. Nos compliments à MM. Caliste - Landermol qui s'acquittent beaucoup mieux de son rôle que de la consigne qu'il a reçue de son supérieur. Didier-Tacernier, fort bien dans le rôle de capitaine. Des éloges à Mlle Louvenard Irma Tacernier, que nous félicitons surtout pour les deux bouquets qu'elle a reçus en si peu de temps qui prouvent qu'elle a à Roubaix de fervents admirateurs.

La reprise de *La petite Fadette* a laissé à désirer. Nous avons trouvé qu'elle n'avait pas été aussi bien dite qu'elle l'est la première fois. La faute n'en est peut-être pas tout-à-fait à nos artistes, car il y avait fort peu de monde au spectacle, et les artistes ne sont pas encouragés quand il faut jouer devant des banquettes vides.

Mon fils est docteur. M. Brun-Lavainne s'est montré pour cette comédie, à peu près à la hauteur de la dernière. A part quelques passages qui, pour être moins longs, n'auraient pas nu à la pièce, elle est excellente et ne manque pas de scènes où l'esprit de l'auteur se fait jour; on la verra toujours rendre avec plaisir. Quant à l'interprétation, elle a été bonne. M. Montlouis que nous n'avions point reconnu lors de la première représentation

à cette fois été convenable dans le rôle de Fauchart père. MM. Frespech-Olivier Fauchart, Didier-Auguste Maillet, Perrault père-Grenouillet ont été assez heureux dans cette création. Mme Daire-Mme Fauchart, Louvenard-Louise, Dorval-Victoire, méritent aussi des compliments, notamment avec une certaine réserve. Mme Frespech Suzanne, s'est bien acquittée de sa modeste tâche.

Avant de terminer, nous dirons que nous croyons être l'interprète du public en annonçant que nous serions heureux si, (sauf quelques légers changements.) la même troupe pouvait faire la campagne prochaine. L'opinion publique désigne plus spécialement, pour être conservés, MM. Dorval, jeune premier rôle, Caliste, premier comique, Didier, jeune premier comique amoureux, Montlouis, comique-grime. Mme Leseine, qui est depuis fort peu de temps parmi nous et qui dans ses dernières pièces a donné des preuves de talent; M. Damourette, notre chef d'orchestre, seraient aussi parfaitement accueillis.

D'ailleurs, reposons-nous entièrement sur notre habile et intelligent Directeur qui, nous en sommes certain, mettra tout en œuvre pour concilier les intérêts du public et ceux de la direction. G. B.

FAITS DIVERS

— On consomme à l'heure qu'il est en France, pour le service des chemins de fer, 3 millions de kilogrammes de charbon de terre par jour. Par an, 1 milliard 400 millions de kilogrammes environ. Cette consommation s'applique à l'exploitation de 12,000 kilomètres de chemins de fer. L'ensemble des voies ferrées en Europe est de 60,000 kilomètres. En attribuant à ce nombre de kilomètres le chiffre de la consommation qui a lieu en France, on trouve que la consommation journalière du charbon de terre (rien que pour les chemins de fer) en Europe, est, par jour, de 15 millions de kilogrammes, et par an de 5 milliards 400 millions de kilogrammes.

— On écrit de Brighton, mardi soir, au Sun du 4 :

« Lundi, à la revue, a été surpris porteur de cartouches à balles, un homme contre qui s'élevait une forte suspicion qu'il voulait assassiner le prince de Galles. On dit que cet homme nommé Patrick Butler, dimanche soir, en état d'ivresse, avait dit, dans une taverne à des volontaires, ses camarades que, s'il en trouvait l'occasion, le lendemain lundi, il tuerait le prince de Galles.

« On n'y a pas fait attention, mais quelques membres de la Compagnie *The London Irish* parlant de cette affaire, le bruit parvint aux oreilles des officiers. On en fit un rapport au marquis de Donegal qui ordonna qu'il ne fût rien fait avant l'arrivée à Race Hill. Là, le capitaine de la compagnie de volontaires dont Butler fait partie, s'adressant à lui, lui a dit ce qu'il avait appris et lui a demandé s'il avait des cartouches. Il a dit que non. On l'a fouillé, on en a trouvé dix dans sa poche; il a été arrêté. Ce matin, on devait l'interroger à Brighton. L'interrogatoire a été ajourné à demain.

— On lit dans le *Moniteur* :

« Les bibliothèques et les archives des couvents d'Espagne renfermaient les plus précieux monuments écrits de la religion, de l'histoire, des arts et des lettres. Depuis la suppression des communautés religieuses, ces documents étaient dispersés et menacés de destruction. Sur le rapport du ministre de l'intérieur, la reine vient d'ordonner de les réunir sous le nom d'*Archives historiques nationales*, et de les placer sous la direction d'un commissaire royal. »

VILLE DE ROUBAIX.

Règlement pour la Foire

Nous, maire de la ville de Roubaix, chevalier de l'Ordre impérial de la Légion d'Honneur,

Considérant que la prochaine ouverture de la foire de cette ville nécessite des mesures de précaution, afin d'éviter les accidents,

ARRÊTONS :

Emplacement des marchés pendant la durée de la foire.

Art. 1^{er}. Les marchands bouchers, charcutiers, de légumes et de fruits, se tiendront place et rue Notre-Dame.

Art. 2. Ceux d'épicerie et fruits secs, de lingerie, d'étoffes et d'habillements, dans la rue Saint-Georges.

Art. 3. Ceux de chaussures, de ferrailles, etc., de beurre, d'œufs et de volailles, place et rue Notre-Dame.

Art. 4. La circulation est interdite aux voitures de toute espèce, sur la place de l'Eglise et dans la Grande-Rue, les dimanche, lundi et mardi de la première semaine de la foire, et le dimanche suivant.

La même défense est faite aux personnes circulant à cheval.

Art. 5. Aucun marchand ou teneur de jeux, spectacles, etc., ne pourra s'établir sur la voie publique, en quelque lieu que ce soit, sans avoir présenté ou déposé ses papiers au bureau de police et avoir obtenu une autorisation qui lui indiquera le lieu où il pourra établir ses marchandises ou exhiber son spectacle. Le marchand ainsi autorisé sera tenu d'occuper le lieu indiqué.

Art. 6. Il est interdit de fumer dans les cirques, salles de spectacles, loges de

salimbanques et de jeux de toute espèce ainsi que dans les allées du champ de foire et autour des baraques.

Défense est également faite à tous marchands ayant loge ou baraque sur la foire de faire du feu dans lesdites loges ou baraques, et d'y coucher pendant la nuit.

Art. 7. Il est interdit à tous marchands, donneurs de spectacles et autres personnes établies sur le champ de foire, de jeter ou déposer sur la voie publique aucune chose qui puisse gêner la circulation ou nuire à autrui par des exhalaisons insalubres.

Il est également défendu à toutes personnes d'uriner et déposer des ordures contre les baraques, les édifices publics et les maisons des particuliers.

Art. 8. Les jeux de hasard de toute espèce seront sévèrement interdits.

Art. 9. Les parades, bruits d'instruments ou autres, en dehors des baraques de salimbanques, salles de spectacles et de jeux, cirques, etc., ne pourront avoir lieu pendant les heures d'office sur la place Saint-Martin, ni le soir après dix heures et demie.

Art. 10. Tous lesdits jeux et spectacles, ainsi que les boutiques des marchands forains devront être fermés, au plus tard, à onze heures du soir.

Art. 11. Les personnes qui désireraient une place sur le champ de foire de la ville de Roubaix, sont invitées à en faire la demande chaque année avant le 1^{er} janvier qui précède ladite foire.

Art. 12. M. le commissaire central de Police est chargé d'assurer l'exécution du présent arrêté.

Fait en l'hôtel-de-ville de Roubaix, le 3 avril 1866. ERNOULT-BAYART.

Foire de Roubaix

CIRQUE LOISSET

PLACE DE LA LIBERTÉ

Aujourd'hui Dimanche

Grande Représentation

Bureaux ouverts à 6 h. — On commencera à 7 h.

PLACE SAINT-MARTIN PRÈS LE BAZAR DU SINGE D'OR

La plus belle et la plus riche de toutes les loges qu'on ait vues sur les Champs de Foire

ARRIVÉE DE LA FAMILLE

GRANDSART-COURTOIS

M. GRANDSART-COURTOIS, le célèbre physicien, revient à Roubaix avec une excellente troupe; les nouveaux exercices de physique et de prestidigitation moderne qu'il se propose d'offrir au public ne peuvent manquer d'attirer la foule dans la loge véritablement splendide et entièrement neuve qu'il vient de faire construire. Cette loge, qui sera située place St.-Martin à côté du Bazar du Singe d'Or, sera parfaitement distribuée; le public y trouvera une installation confortable dans les stalles loges particulières et galeries; enfin, la décoration et l'éclairage au gaz ne laisseront rien à désirer.

Aujourd'hui dimanche

Brillante représentation

Bureaux ouverts à 7 h 1/2 — on commencera à 8 h.

PLACE DE LA LIBERTÉ

CIRQUE AFRICAIN

Singes, chiens et chevaux savants

Aujourd'hui et jours suivants

Grand spectacle

Bureaux ouverts à 7 h. pour commencer à 8 h.

FOIRE DE ROUBAIX

Grands Bals publics

Le sieur Louis Vanecque, cabaretier à l'Arlequin, près la Planche trouée, a l'honneur d'informer le public qu'à l'occasion de la foire de Roubaix il donnera grands bals les 8, 9, et 10 avril prochain.

Il y aura un orchestre nombreux et choisi.

Rafraichissements de toutes espèces, tartes, gauffres.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, le 6 avril.

Le marché d'abord assez faible s'est amélioré graduellement jusqu'à 2 heures pour revenir de même aux cours de début. La seconde cote de Londres est arrivée avec 1/8 de baisse à 86 7/8 à 87. On a détaché aujourd'hui 36 fr. sur l'Orléans, 20 fr. sur l'Ouest de 80 fr. sur le gaz parisien. Les affaires ont été assez calmes hors sur l'Italien qui a encore perdu le cours de 57 fr. et reste à 56.70 après avoir fait au plus haut 57.20. La rente reste à 67.60 son cours de début après 67.77 1/2. Le Mobilier finit à 632.50 après 640 et l'Espagnol à 361 après 365. Il n'y a pas de variation notable sur les chemins.

Cours moyen du comptant: 30/0 67 30

1/2 97 fr.

Banque de France 4.546

Crédit Foncier 1338.75

COURS DE LA BOURSE

Du 7 avril 1866.

Cours de clôture Cours précédent
3 1/2 % 67 70 — 3 1/2 % 67 80
4 1/2 % 97 00 — 4 1/2 % 97

Samuel Hoyleton

Constructeur de Métriers à Tisser.

BRADFORD (Yorkshire).

Représenté par M. C. Borissou, 20 rue

Masurel, Lille. 29a-5949

Rue de la Fosse-aux-Chênes, 22.

VENTE

DE

PAPIERS PEINTS

AU PRIX DE FACTURE

AVIS — Aux lecteurs atteints de hernies ou de maladies des voies urinaires, nous signalerons LA NEPTUNE (ROULES), dont le succès assuré. (Voir aux Annonces) 6, 11, 18 — 5968

EXTRAIT

du Compte-rendu de la dernière assemblée générale annuelle et quinquennale de la Compagnie anglaise d'assurances sur la vie THE GRESHAM

RÉSUMÉ DES OPÉRATIONS

PENDANT LE DERNIER EXERCICE ANNUEL.

Propositions présentées 5,095 pour un capital 16.451.248

Propositions acceptées 4,806 pour un capital de Fr. 42.728.035

Recette totale en primes pendant l'année Fr. 5.097.326 25

Les sommes payées dans l'année, par suite de décès et par suite d'échéance de police, se sont élevées, y compris les additions du capital créés par la participation aux bénéfices, à 2.105.313 50

Bénéfices à répartir entre les Assurés et les Actionnaires. Fr. 1.875.000

Sur lesquels 80 p. 0/0 vont être mis à la disposition des assurés aussitôt après le délai impérieusement nécessaire pour la subdivision des bénéfices entre les polices participantes.

Bilan général au 31 Juillet 1865

CRÉDIT

Fonds placés en fonds d'Etat, Immeubles et Baux emphytéotiques. 9.354.806 45

Hypothèques sur Immeubles

Nu-Propriétés et avances sur Propriétés personnelles. Fr. 5.001.563 55

Prêts sur polices et parts de Primes prêtées. Fr. 1.434.478 30

Espèces, portefeuille, soldes de Banques et Agences, Primes en recouvrement 3.520.403 25

Valeurs des Primes à recevoir et des réassurances de parts de risques. Fr. 83.110.400

Fr. 105.129.991 55

DÉBIT

Versement sur capital actionnaire. Fr. 542.800

Diverses échéances, sinistres et débits à régler. Fr. 947.661 45

Valeurs des capitaux assurés et de leurs accroissements. Fr. 93.429.875

Valeurs des rentes viagères en temporaires à servir. Fr. 2.386.325

Fr. 97.306.661 45

Balance prospective. Fr. 7.823.330 40

Fr. 105.129.991 55

Par ordre du Conseil :

F. ALLAN CURTIS,

ACTUAIRE ET SECRÉTAIRE.

Londres 27 Décembre 1865.

Par la convention diplomatique intervenue entre la France et l'Angleterre à la suite du traité de commerce, promulgué par décret du 12 mai 1862, inséré au *Moniteur* du 21 mai de la même année, les Compagnies régulièrement constituées en Angleterre sont reconnues et autorisées en France. Le Gresham se trouve donc, quant à la position légale et quant à la juridiction sur le même pied que les Compagnies françaises.

Les bureaux de la succursale continentale sont transférés dans l'immeuble dont la Compagnie a fait l'acquisition à Paris, 30, rue de Provence, faisant angle sur la rue Lafitte, et portant rue Lafayette no 34.

Pour tous renseignements s'adresser chez M. Ch. Goudeman fils, rue Blanchemaille, 5993

Publication légale

Les sieurs Louis Duparcq et Edmond Duhem, Tous deux demeurant et domiciliés à Tournai;

Ont formé entre eux une société en nom collectif, sous la raison et la signature sociale : L^{rs} Duparcq et Ed. Duhem, pour 6 années commencent le 1^{er} avril 1866 pour finir le 1^{er} avril 1872;

Toutefois la société pourra être dissoute au bout de 3 ans, en se prévenant 3 mois à l'avance;

La société a pour but la fabrication des étoffes;

Chacun des associés aura indistinctement la gestion et l'administration des affaires de la société;

La signature sociale appartiendra également à chacun des associés qui ne pourra en faire usage que dans l'intérêt et pour les affaires de la société, à l'égard de laquelle tous engagements ainsi souscrits pour autre cause seront nuls et sans effet;

Néanmoins aucun emprunt ne pourra être fait et n'engagera la société qu'avec la signature ou l'autorisation des deux associés.